



Tournée d'information

2022



ORDRE DES
PHARMACIENS
DU QUÉBEC

Le programme du jour



- Notre vision 2023
- Nouvelles activités
- Dossier TP-ATP
- Inspection professionnelle
- Formation continue
- Approche vigie
- Santé mentale



**Tournée
d'information**

2022

Le programme du jour



- Indépendance professionnelle
- Pénurie de personnel
- Mesures sanitaires en pharmacie
- Autres sujets
- Déontologie : les grandes décisions
- À VOUS LA PAROLE!



**Tournée
d'information**

2022



**Posez vos questions tout au long
de la présentation via l'outil de
clavardage.**

Nous y répondrons à la fin!



**Tournée
d'information**

2022



Avant d'entrer dans le vif du sujet :
une petite capsule pour vous...
de la part de vos patients!



**Tournée
d'information**

2022



Un mot pour chacun d'entre vous
MERCI!



Tournée
d'information

2022



PARTIE 1

Notre vision 2023



Tournée
d'information

2022

Notre vision 2023

Un regard tourné vers l'avenir

- De nouvelles valeurs : le pragmatisme, l'innovation, l'adaptabilité, l'esprit d'équipe et le courage
- Notre vision : devenir une organisation agile, ancrée sur les besoins des patients et mieux adaptée aux défis de la pratique professionnelle.



Tournée
d'information

2022

Notre vision 2023

Pourquoi maintenant?

- Vous avez été entendus! Lors du sondage de 2020, un certain nombre d'entre vous nous avez dit que la pratique promue par l'Ordre était une vision idéaliste de la profession.
- Des actions ont déjà été mises en œuvre afin d'en arriver à un meilleur équilibre : révision du programme d'inspection professionnelle, réorganisation administrative, approche vigie.



Tournée
d'information

2022



PARTIE 2

Nouvelles activités



Tournée
d'information

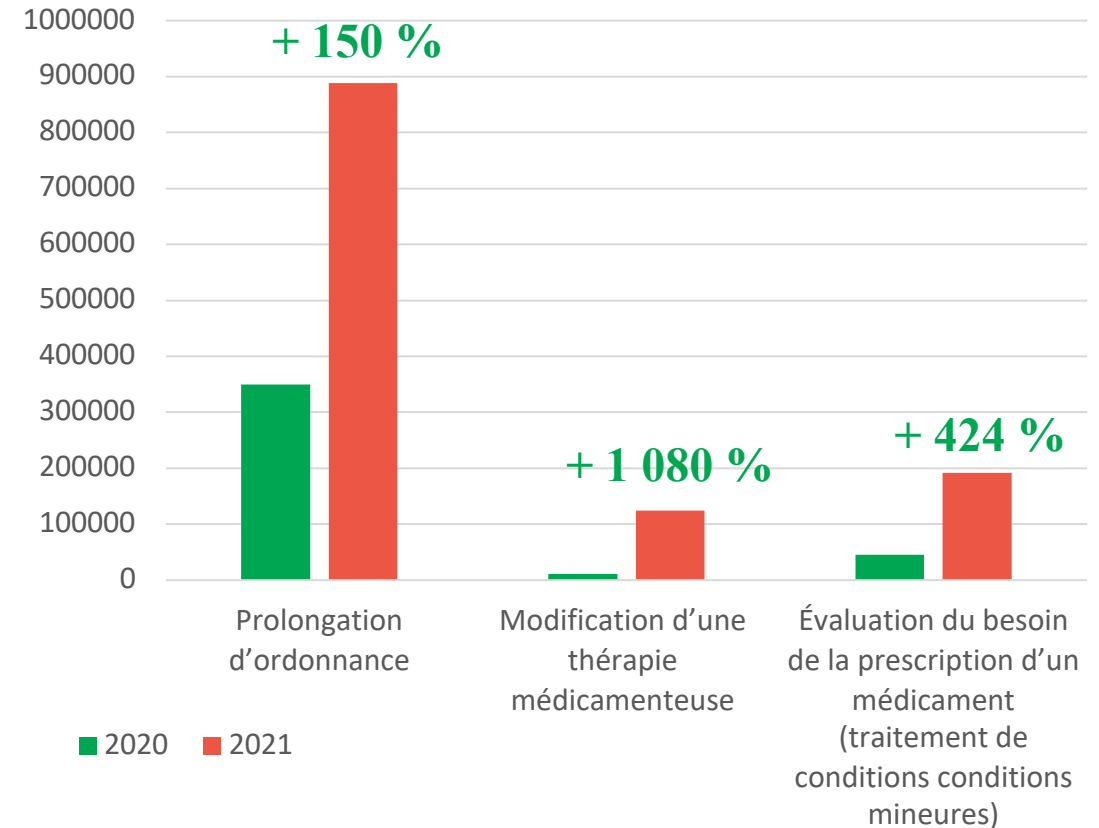
2022

Nouvelles activités

Une explosion des nouvelles activités : bravo!

Selon les données fragmentaires colligées par le magazine Profession Santé auprès de la RAMQ :

- De 700 000 actes en 2020 à 1,7 million en 2021 : une augmentation de 140 % en une année.
- Trois millions de doses de vaccins contre la COVID-19 et l'influenza dans les 14 derniers mois, selon les chiffres de l'AQPP.



**Tournée
d'information**

2022

Nouvelles activités

- Nous sommes conscients que ces nouvelles activités constituent un défi d'organisation.
- Vous disposez des assises légales et réglementaires pour les entreprendre, et vous avez toutes les connaissances nécessaires!
- Des formations pour vous épauler
 - Le jugement professionnel – Comment réussir à naviguer dans le gris?
 - Loi 31 : prescrire et analyser les tests de laboratoire
 - Intégrer les nouvelles activités professionnelles dans votre quotidien : réponses à vos questions
 - Toutes nos futures formations intégreront la démarche clinique, l'évaluation de la condition physique et mentale, l'usage des tests et analyses de laboratoire et les nouvelles activités.



**Tournée
d'information**

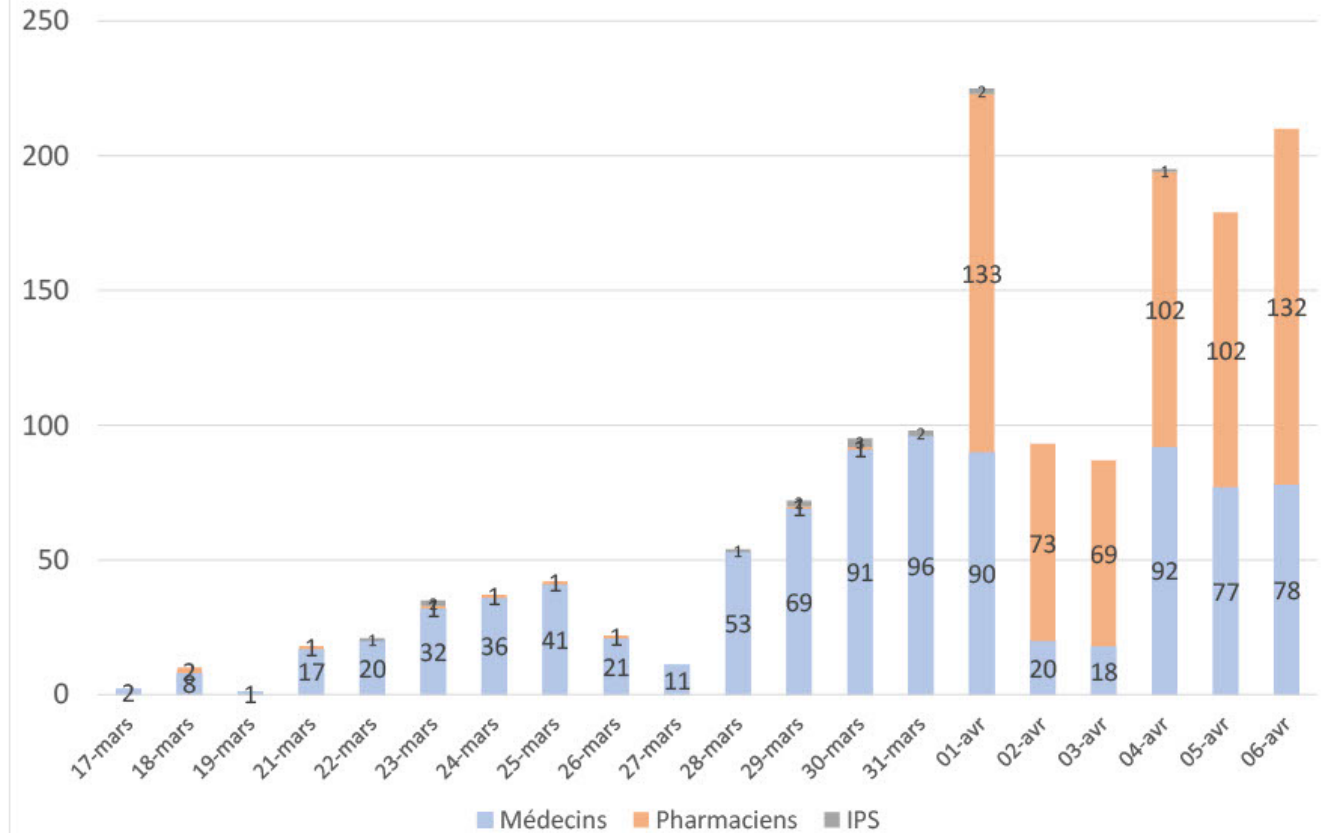
2022

Nouvelles activités

Prescription de Paxlovid : une tendance encourageante

- Le pharmacien est le professionnel qui prescrit le plus de traitement de Paxlovid.
- Une belle démonstration de votre capacité à en faire encore plus pour lutter contre la COVID-19. Bravo!

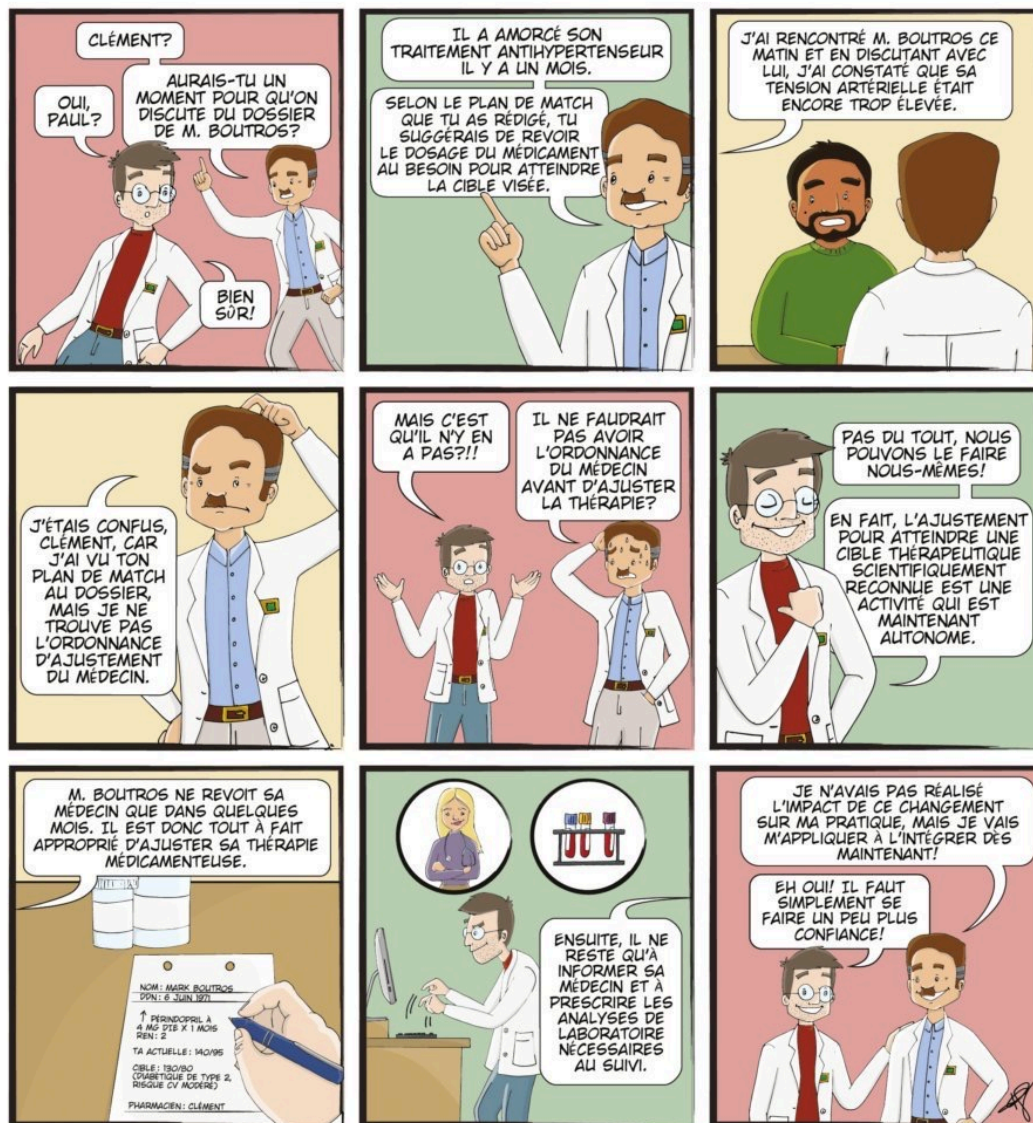
Évolution du nombre quotidien d'ordonnances de Paxlovid couvertes par le programme confié à la RAMQ, selon le type de prescripteurs



Tournée
d'information

2022

LE PETIT MONDE DE CLÉMENT



Faites-vous confiance!



Tournée d'information

2022

Nouvelles activités

En complément

- L'Ordre travaille avec le MSSS, l'Office des professions et le Collège des médecins pour vous permettre de prescrire tous les médicaments contre le coronavirus.
- Santé Canada a prolongé jusqu'au 30 septembre 2026 l'exemption qui vous permet de prolonger, ajuster et transférer les substances désignées. Il élabore un règlement afin de rendre les modifications permanentes.



**Tournée
d'information**

2022



PARTIE 3

Dossier TP-ATP



Tournée
d'information

2022

Dossier TP-ATP

Une relève de techniciens et des ATP mieux formés arrivent! Préparez-vous!

Techniciens en pharmacie

- 10 cégeps offrent le programme collégial de technique de pharmacie.
- En 2022, le collège John Abbott (anglophone) s'ajoutera.
- Première cohorte 2021-2024 : 300 inscriptions (environ 150 nouveaux travailleurs en 2024 excluant la RAC)
- Plus de 300 candidats ont entrepris la RAC
- Objectif : des techniciens pour vous épauler avec plus d'autonomie, plus de compétences et de tâches à exécuter.



**Tournée
d'information**

2022

Dossier TP-ATP

Une relève de techniciens et des ATP mieux formés arrivent! Préparez-vous!

Assistants techniques

- Programme modernisé et mieux adapté aux besoins
- Premières cohortes : automne 2022 ou hiver 2023



**Tournée
d'information**

2022

Dossier TP-ATP

Règlement sur les activités professionnelles des pharmaciens pouvant être exercées par un assistant technique, un technicien ou une personne en voie d'obtenir un permis d'exercice de la pharmacie

- Publié le 19 janvier dans la Gazette officielle du Québec
- Pourrait entrer en vigueur à la fin de l'été 2022
- Selon ce projet de règlement, les TP et ATP pourront exercer les activités suivantes, sous votre surveillance :
 - Effectuer un prélèvement en introduisant un instrument dans le pharynx
 - Administrer un médicament par voie orale, topique, sous-cutanée, intranasale, intradermique ou intramusculaire, ou par inhalation, dans les cas suivants :
 - Afin d'en démontrer l'usage approprié;
 - Aux fins de la vaccination;
 - Lors d'une situation d'urgence.
- Ils pourront également contribuer à toutes les autres activités en effectuant les tâches techniques qui en découlent



**Tournée
d'information**

2022

Dossier TP-ATP

Un guide sur la délégation en pharmacie en cours de préparation

- Il sera disponible dès l'entrée en vigueur du Règlement
- Il précisera clairement en quoi consiste la délégation, à qui déléguer, quoi déléguer et comment déléguer (à partir d'exemples, différencier la contribution de l'ATP et du TP)
- Des activités de communication et de formation seront également prévues pour vous accompagner



**Tournée
d'information**

2022



PARTIE 4

Inspection professionnelle



Tournée
d'information

2022

Inspection professionnelle

Vous avez manifesté le souhait que l'inspection soit mieux adaptée à votre pratique.

Le programme d'inspection a été revu en profondeur.



**Tournée
d'information**

2022

Inspection professionnelle

Auto-inspections : une démarche simplifiée

- Adaptée aux différents types de pratique : propriétaire, salarié, gestionnaire
- Deux activités seulement à réaliser : un questionnaire d'auto-inspection et un plan de prise en charge ou un projet d'auto-inspection (au choix)
- Le questionnaire vise à vous aider à porter un regard critique sur votre pratique, prévoir des stratégies d'amélioration.
- Le nombre d'énoncés est trois fois moins élevé, en comparaison avec 2011.
- Il n'y a plus de plan d'atteinte des standards.



**Tournée
d'information**

2022

Inspection professionnelle

Une fois tous les cinq ans

- Environ 1000 pharmaciens visés pour l'année en cours (pour les prochaines années : 2000 / an)
- Vous devez réaliser ce processus une fois par cycle de cinq ans, lorsque vous recevez un avis de la part de l'Ordre.
- Si vous avez déjà réalisé l'exercice dans les derniers mois, un sondage vous sera transmis cet été pour obtenir votre avis sur le processus et votre satisfaction face aux changements.



**Tournée
d'information**

2022



Les outils ont été modifiés de façon importante. Assurez-vous de bien lire avant de répondre aux questions!

Des exemples sont disponibles sur le site Web.



**Tournée
d'information**

2022

Inspection professionnelle

Inspection individuelle : des nouveautés

- Arrêtée en partie pendant la pandémie pour éviter de causer un stress supplémentaire
- Reprise graduelle avec le retour à la normale
- La sélection est aléatoire
- Une inspection en trois temps :
 - **Étape 1** : Rencontre virtuelle avec l'inspecteur pour l'explication du processus, document à compléter par le pharmacien
 - **Étape 2** : Observation du pharmacien dans son milieu
 - **Étape 3** : Rencontre virtuelle pour bien comprendre la démarche du pharmacien, son raisonnement, etc.
- Une grille d'évaluation maintenant à quatre niveaux : maîtrisé, à consolider, à corriger, à risque



**Tournée
d'information**

2022

Inspection professionnelle

Inspection du circuit du médicament et des soins et services pharmaceutiques

- Pour les pharmaciens propriétaires et les chefs de département de pharmacie (ou un de leurs adjoints)
- La sélection aléatoire pour le communautaire reprendra en 2022 (au cours des derniers mois, seules les inspections de gestion de risques ont eu lieu)



Tournée
d'information

2022

Inspection professionnelle

Inspection des chefs de département

- Se déroule sur une période de cinq ans ou plus
- En cours depuis quelques années (présentement à l'an 3 des premiers établissements ciblés)
 - Identification des enjeux et des problématiques par le chef, qui construit son plan quinquennal pour y répondre
 - Accompagnement tout au long du processus

Autres inspections

- Inspections ciblées (sur demande, lorsqu'un risque est identifié)
 - Préparations magistrales stériles/non stériles
 - Gestion des substances désignées
 - Outils d'aide à l'administration des médicaments
- Préparations stériles
 - Maintenant dans un cycle de maintien et intégré au circuit du médicament



Tournée
d'information

2022



PARTIE 5

Formation continue

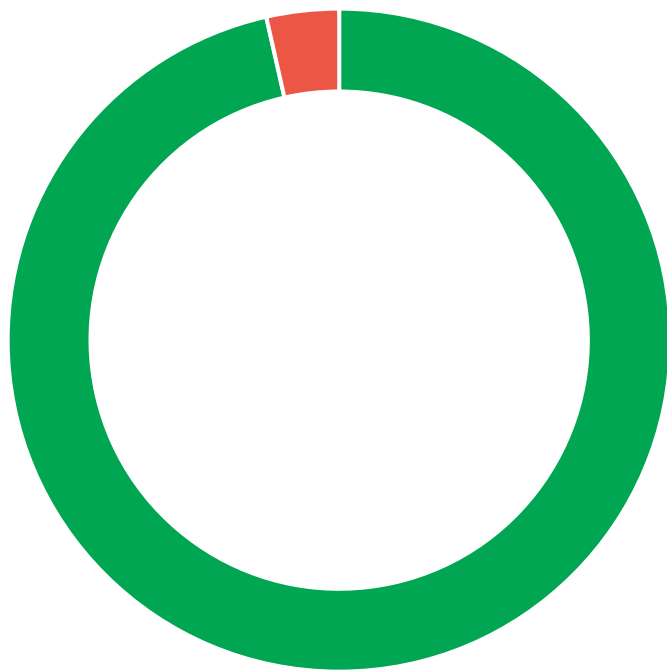


**Tournée
d'information**

2022

Formation continue

Portfolios au 14 avril



■ Complets ■ Incomplets

Pour les 342 portfolios incomplets (sur les 9683) :
92 n'ont pas déclaré le total des heures indiquées à leur portfolio

**Fin du premier cycle de
formation continue avec le
nouveau règlement!**

**Bravo à tous pour votre
rigueur!**



**Tournée
d'information**

2022

Formation continue

- Un travail de vérification de vos obligations réglementaires en deux temps :
 - D'abord, une vérification quantitative (80 heures - 6 heures de l'Ordre - 3 types) pour tous les portfolios. Si le vôtre est incomplet, vous recevrez une communication par courriel.
 - Une vérification aléatoire qualitative pour certains portfolios.

En cas de non-respect des obligations, après plusieurs avis et occasions de régulariser la situation, votre droit d'exercice pourrait être suspendu.



**Tournée
d'information**

2022



Ayez de bons réflexes : consultez votre portfolio de façon continue sur Maestro. C'est beaucoup plus simple!

Et surtout, faites de la formation continue pour les bonnes raisons, en fonction de vos besoins!



**Tournée
d'information**

2022



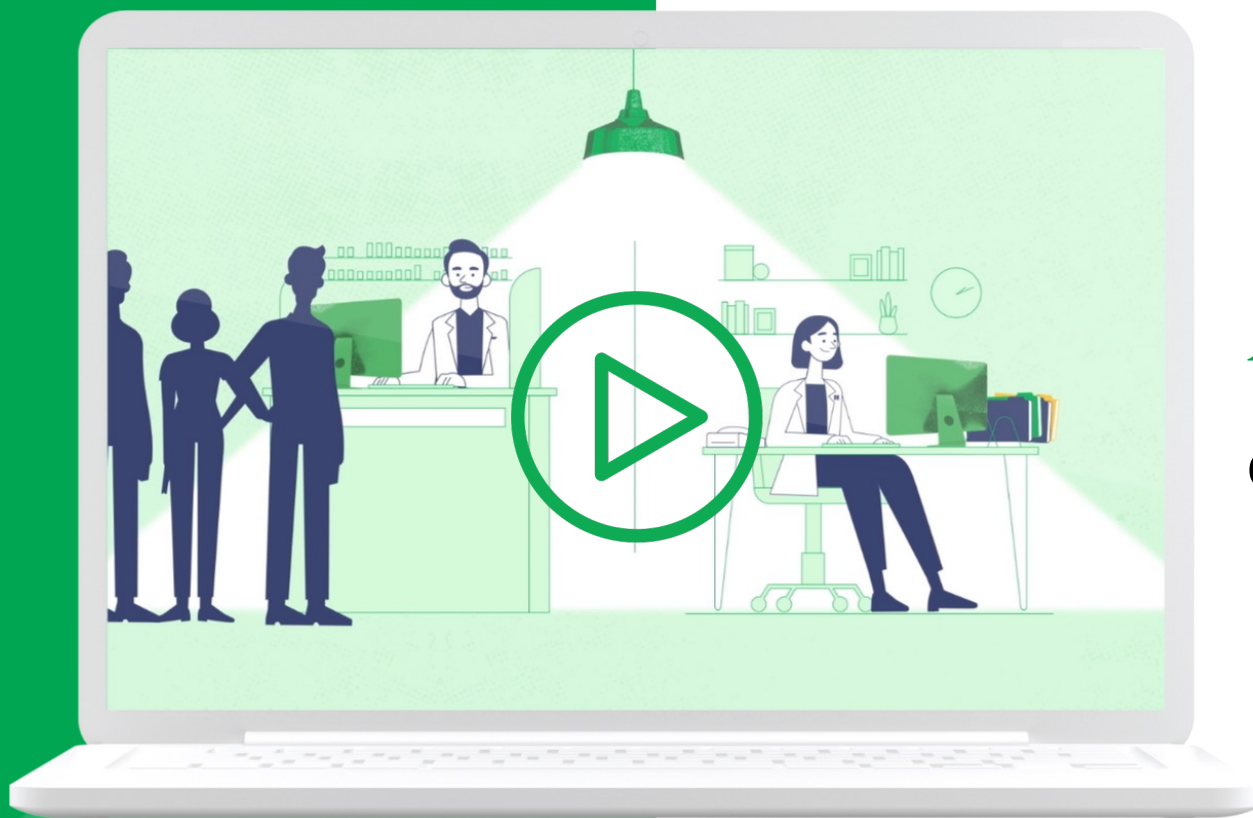
PARTIE 6

Approche vigie



**Tournée
d'information**

2022



Approche vigie

Capsule de présentation de l'approche vigie



**Tournée
d'information**

2022

Approche vigie

- Dans notre sondage planification stratégique :
 - **84 % des pharmaciens jugent les standards de pratique utiles**
 - **61 % des pharmaciens jugent les standards de pratique trop exigeants**
- Nous avons réalisé que plusieurs d'entre vous pensiez qu'il était requis d'appliquer tous les standards de pratique lors de chaque visite du patient en pharmacie ou lors de chaque renouvellement.
- Nous avons voulu rajuster le tir : l'important est de s'assurer que chaque patient reçoive des soins et services qui correspondent à ses besoins, et non pas de tout faire tout le temps.
- Plusieurs initiatives de communication à venir dans les prochains mois.



**Tournée
d'information**

2022



Approche vigie

1. Dans quelle mesure considérez-vous appliquer l'approche vigie dans votre pratique?

- Je ne l'applique pas du tout.
- Je l'applique à l'occasion.
- Je l'applique régulièrement.
- Je ne sais pas.

2. Vous sentez-vous outillé pour appliquer cette approche au quotidien?

- Pas du tout
- Assez peu
- Moyennement
- Oui, bien outillé



**Tournée
d'information**

2022



PARTIE 7

Santé mentale



Tournée
d'information

2022

Santé mentale

Prenons soin de nous!

- Nous sommes conscients que la pandémie a été éprouvante.
- Si le besoin s'en fait sentir, n'hésitez pas à demander de l'aide, une multitude de ressources en santé mentale existent pour vous épauler.
- Si ça ne va pas, il faut en parler! Et il n'y a pas de honte à prendre du temps de repos au besoin.
- Le dernier numéro de *L'interaction* porte sur le sujet. Une liste de ressources est disponible.



Tournée
d'information

2022



PARTIE 8

Indépendance professionnelle



Tournée
d'information

2022

Indépendance professionnelle

Le Règlement sur certains contrats que peuvent conclure les pharmaciens est en vigueur depuis 2011

- Certaines contraintes nous emmènent à le revoir
- On veut vous permettre d'exercer sans avoir de limitations importantes au niveau de l'indépendance professionnelle
- C'est un dossier de longue haleine



Tournée
d'information

2022



PARTIE 9

Pénurie de pharmaciens



Tournée
d'information

2022

Pénurie de pharmaciens

- Les offres d'emploi de pharmaciens se multiplient! Le *membership* actuel ne semble pas pleinement répondre aux besoins.
- Plusieurs raisons peuvent expliquer ce phénomène : nouvelles responsabilités des pharmaciens, départs à la retraite, etc.
- Un dossier est en préparation pour demander au MSSS le démarrage d'une démarche de planification de la main d'œuvre.
- Notre objectif : une démarche qui inclura tant le secteur privé, que le secteur public, et qui tiendra compte des besoins actuels et futurs.
- La dernière démarche du genre remonte au début des années 2000.



Tournée
d'information

2022



PARTIE 10

Mesures sanitaires en pharmacie



Tournée
d'information

2022

Mesures sanitaires en pharmacie

Les mesures sanitaires en pharmacie communautaire sont en cours de révision, en collaboration avec nos partenaires

- Le masque est appelé à rester pour les employés de la pharmacie et de la boutique adjacente
- Les mesures telles que le gel à l'entrée et le nettoyage régulier des surfaces demeureront

En ce qui a trait aux patients

- Nous sommes en contact avec la Santé publique
- Nouvelle approche proposée : respect de l'étiquette respiratoire
- Lorsque le masque ne sera plus exigé dans les lieux publics, nous proposons qu'il soit fortement suggéré uniquement dans la section laboratoire de la pharmacie



**Tournée
d'information**

2022



PARTIE 11

Autres sujets



**Tournée
d'information**

2022

Prescription Québec

- Qu'est-ce que c'est ?
 - Une solution technologique qui permettra l'acheminement d'ordonnances électroniques et soutiendra la communication entre prescripteurs et pharmaciens communautaires.
 - L'Ordre est partenaire du projet, collaboration entre le MSSS et Inforoute Santé du Canada.
 - Un premier déploiement à petite échelle (2 systèmes de dossiers médicaux, 2 systèmes de pharmacie, une seule région) fin 2022 ou début 2023 est prévu.



**Tournée
d'information**

2022



PARTIE 12

Déontologie : les grandes décisions



Tournée
d'information

2022

Décisions disciplinaires importantes

Les 73 dossiers (30-19-01997 à 30-19-02069) plus communément appelés dossiers « ANGITA »

Faits pertinents

- Les infractions sont en lien avec les activités de priorisation visant à proposer au patient la substitution d'un médicament équivalent, soit une molécule vendue par le fabricant de médicament Angita, au médicament reçu antérieurement.
- Au moment du renouvellement de l'ordonnance par un patient, postérieurement à l'inscription de la note de rappel, une fenêtre pop-up apparaît au dossier patient pour aviser l'ATP de lui proposer de substituer une molécule d'Angita à un médicament ciblé.



Tournée
d'information

2022

Décisions disciplinaires importantes

Infractions reprochées

- On reproche aux pharmaciens les infractions suivantes :
 - Avoir fourni un service pharmaceutique en collaboration avec une personne autre qu'une personne autorisée par la loi;
 - Avoir fait défaut de respecter le secret de tout renseignement de nature confidentielle en laissant les personnes œuvrant pour le compte d'Angita d'accéder aux dossiers des patients;
 - Avoir fait usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui.
- Dans plusieurs de ces décisions, on reproche précisément aux pharmaciens d'avoir donné accès, à une personne agissant pour le compte d'Angita, à une liste de patients et aux dossiers de leurs patients par le biais d'un poste informatique situé au laboratoire de chaque pharmacie.



Tournée
d'information

2022

Décisions disciplinaires importantes

Décisions

- 64 des pharmaciens ont été déclarés coupables d'avoir collaboré avec une personne non autorisée, de lui avoir fourni un accès à des renseignements de nature confidentielle et d'avoir fait usage de ces informations afin d'obtenir un avantage pour soi ou pour autrui.
- 9 des pharmaciens ont été acquittés car la preuve a démontré leur absence de participation et de contribution à l'activité de priorisation.



Tournée
d'information

2022

Décisions disciplinaires importantes

Points à retenir

- Ces affaires nous rappellent l'importance du maintien de la confidentialité des informations des patients.
- À noter également que la signature d'une entente de confidentialité par des représentants d'Angita ne permet pas aux pharmaciens de se soustraire à l'article 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*, soit de l'obligation de respecter le secret de tout renseignement de nature confidentielle. Effectivement, le Conseil juge que cette entente ne peut faire échec à l'article 62 qui est une disposition d'ordre public. Par conséquent, les pharmaciens étaient tenus de respecter leurs obligations déontologiques vis-à-vis de leurs patients.



Tournée
d'information

2022

Décisions disciplinaires importantes

Bernard Deshaies, syndic adjoint c. M.B., pharmacien (30-19-02074)

Faits pertinents

- À la suite de l'acquisition d'une pharmacie, le nouveau pharmacien propriétaire retient les services de l'ancien propriétaire comme employé. Celui-ci était chargé d'opérer la fabrication et la vente de produits magistraux.
- L'employé procède à la vente en gros d'une solution magistrale à l'insu du pharmacien propriétaire.
- Aucun dossier patient n'a été constitué pour les personnes sur lesquelles la solution est appliquée, et aucune instruction quant au bon usage de la solution ne leur a été communiquée.



Tournée
d'information

2022

Décisions disciplinaires importantes

Infractions reprochées

- On reproche au pharmacien propriétaire d'avoir commis les infractions suivantes :
 - D'avoir posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession en vendant la solution sans licence d'établissement approprié;
 - D'avoir contrevenu à l'article 9 du *Règlement sur les conditions et modalité de vente de médicaments* en omettant de constituer un dossier patient et de fournir les renseignements liés au bon usage de la solution.



Tournée
d'information

2022

Décisions disciplinaires importantes

Décisions

- Étant donné que le propriétaire n'avait pas procédé lui-même à la vente en gros de la solution, ne l'avait pas autorisé et n'avait pas délégué le mandat de la vente à l'employé, il a été acquitté.
- Il n'était impliqué d'aucune façon dans la préparation de ces produits, et n'avait aucune connaissance ou expérience dans ce domaine particulier de la pratique. Il avait confié la gestion complète de la fabrication et de la vente des produits magistraux à son employé.



**Tournée
d'information**

2022

Décisions disciplinaires importantes

Points à retenir

- Les pharmaciens propriétaires ne sont pas toujours responsables des gestes posés par leurs employés, incluant les actes commis par les pharmaciens salariés.
- Cependant, en droit disciplinaire, il est possible de retenir la responsabilité d'un professionnel pour une faute commise par son employé lorsqu'il aurait mandaté ce dernier pour accomplir une partie de ses obligations professionnelles.
- Il doit y avoir une délégation de pouvoir qui s'opère par le biais d'un mandat confié à l'employé pour accomplir des actes ou des devoirs qui sont attribués au professionnel par la loi.
- À noter : le pharmacien salarié a été sanctionné dans le cadre d'un autre dossier par le Conseil de discipline pour les mêmes faits, car étant lui-même un pharmacien soumis aux obligations et devoirs prévus par les lois et règlements régissant l'exercice de la profession, il ne pouvait se dégager de sa responsabilité.



**Tournée
d'information**

2022

Décisions disciplinaires importantes

Bernard Deshaies, syndic adjoint c. A.G. (30-20-02095)

Pour illustrer l'importance du rôle de surveillance du pharmacien vis-à-vis des actes effectués par un ATP, nous nous limiterons aux faits en lien avec les actes de l'ATP.

Faits pertinents

- Dans le cadre de ses fonctions, une ATP a accès à tous les dossiers des patients sans aucune restriction, et ce, alors que le pharmacien est absent des lieux. Aucun mot de passe n'a été mis en place pour protéger l'accès aux dossiers. Elle a également accès aux logiciels pour faire les entrées requises ainsi qu'au numéro d'identification du pharmacien pour la facturation à la RAMQ.
- L'ATP se chargeait aussi de préparer des médicaments et effectuait la facturation nécessaire alors que le pharmacien n'était pas présent.



**Tournée
d'information**

2022

Décisions disciplinaires importantes

Infractions reprochées

Infractions en lien avec l'ATP :

- Avoir fait défaut de prendre des mesures raisonnables à l'égard d'une ATP pour préserver la confidentialité des dossiers de ses patients.
- Avoir fait défaut de prendre les moyens raisonnables pour s'assurer qu'un ATP respecte l'article 2.02 du *Règlement déterminant les actes visés à l'article 17 de la Loi sur la pharmacie pouvant être exécutés par des classes de personnes autres que des pharmaciens* (poser des actes sous la présence et la surveillance d'un pharmacien).



Tournée
d'information

2022

Décisions disciplinaires importantes

Décisions

- Considérant que le pharmacien était en mesure de prouver qu'il avait pris les mesures raisonnables pour préserver la confidentialité des renseignements en mettant en place des politiques nécessaires auprès de ses employés afin de s'assurer du respect de la confidentialité des dossiers de ses patients, et étant donné que l'ATP n'avait accès aux renseignements inscrits dans ces dossiers que dans le cadre de ses fonctions, le Conseil a conclu que le pharmacien n'a pas contrevenu à l'article 66 du *Code de déontologie*. Il a donc été acquitté pour ce chef.
- Plaidoyer de culpabilité pour l'infraction liée aux actes commis par l'ATP sans la présence et la surveillance d'un pharmacien.



Tournée
d'information

2022

Décisions disciplinaires importantes

Points à retenir

- Le pharmacien a la responsabilité de s'assurer que ses employés et le personnel qui travaillent avec lui prennent les précautions requises pour préserver le secret des renseignements de nature confidentielle. À cette fin, il doit prendre les mesures raisonnables pour s'acquitter de cette obligation.
- Le pharmacien ne peut permettre à son personnel, notamment des ATP, de poser seul des actes pour lesquels les lois et règlements applicables exigent la supervision d'un pharmacien. Il est exigé que le pharmacien surveille toute vente de médicaments ou poisons, constitution d'un dossier-patient et exécution des tâches techniques reliées à la préparation des médicaments par son personnel.



Tournée
d'information

2022

À vous la parole!



**Tournée
d'information**

2022